

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Forage pétrolier

Description de l'établissement

Nom : Forage pétrolier
Adresse(s) : Saint Faust 12
Commune(s) : LAROIN (64315)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 25/04/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP37830330101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : LAROIN (64315)

Description¹ : Anciens sites des puits de production de gaz sur la commune de Laroin exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site des puits Saint-Faust 2 (SFT2), 12 (SFT12) et 13 (SFT13) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 28 juin 2019.

Le puits Saint-Faust 2 a été foré du 27 mars 1996 au 13 novembre 1966 jusqu'à la profondeur de 5 210 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 421 318 m, Y = 6 249 150 m, Zsol = 170,44 m. Le puits SFT2 a été bouché définitivement le 19 mars 2003.

La plate-forme du puits SFT2 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400511.

Le puits Saint-Faust 12 a été foré du 13 mars 1971 au 21 juillet 1971 jusqu'à la profondeur de 4 617 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 421 119 m, Y = 6 249 432 m, Zsol = 168,06 m. Le puits SFT12 a été bouché définitivement le 15 juin 2003.

La plate-forme du puits SFT12 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400529.

Le puits Saint-Faust 13 a été foré du 29 septembre 1977 au 20 janvier 1979 jusqu'à la profondeur de 4 650 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 421 048 m, Y = 6 249 507 m, Zsol = 167,7 m. Le puits SFT13 a été bouché définitivement le 24 octobre 1998.

La plate-forme du puits SFT13 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400481.

L'emprise du site s'étend sur 80 725 m². L'environnement du site est constitué essentiellement de milieux naturels et agricoles avec des

habitations isolées à 200 m, au sud-est le long du chemin des Arribeus. Un hangar agricole est implanté en face du site SFT Centre, un stockage de bois de chauffage est également présent aux abords du site.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en mars puis en mai 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols avec une concentration maximale de 16 000 mg/kg dans le secteur du bourbier de brûlage du site SFT2.
- La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) avec une concentration maximale de 69 mg/kg dans le secteur du bourbier de brûlage du site SFT Centre.
- La présence d'anomalie en chrome, plomb ou en zinc.
- L'absence d'impact dans les eaux de surface et les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés de juin 2019 à juin 2021. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2020/08 du 09 septembre 2020).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- usage agricole (culture maraîchère et/ou élevage),
- usage de plantation/promenade,
- usage de jardin partagé,
- usage de type bureau dans le bâtiment présent sur SFT-Centre (parcelle 149).

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 31/03/2023, complété le 05/02/2024 et la visite du site réalisée le 19 mars 2024, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 22/03/2024.

Lors de la visite de récolement, les installations de surface ont été démantelées, à l'exception : des émergences des canalisations inter-sites qui ont été conservées pour réaliser les travaux d'abandon des canalisations, de l'ancien bâtiment de supervision en cours de rénovation et des piézomètres utilisés pour le suivi des eaux de la nappe.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2024/09 du 20 décembre 2024.

Les documents suivants sont disponibles dans l'onglet « Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » :

- AP1 MINES
- AP2 MINES
- DADT
- Mémoire de fin de travaux
- Rapport AP1
- Rapport AP2
- Rapport de recevabilité

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/04/2025

Enjeux et environnement :

Commune(s) : LAROIN (64315)

Description³ :

Anciens sites des puits de production de gaz sur la commune de Laroin exploité par TEPF (Total Exploration Production France). L'instruction du dossier de réhabilitation du site des puits Saint-Faust 2 (SFT2), 12 (SFT12) et 13 (SFT13) a été réalisée dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (Article 43 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006) déposée en préfecture le 28 juin 2019.

Le puits Saint-Faust 2 a été foré du 27 mars 1996 au 13 novembre 1996 jusqu'à la profondeur de 5 210 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 421 318 m, Y = 6 249 150 m, Zsol = 170,44 m. Le puits SFT2 a été bouché définitivement le 19 mars 2003.

La plate-forme du puits SFT2 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400511.

Le puits Saint-Faust 12 a été foré du 13 mars 1971 au 21 juillet 1971 jusqu'à la profondeur de 4 617 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 421 119 m, Y = 6 249 432 m, Zsol = 168,06 m. Le puits SFT12 a été bouché définitivement le 15 juin 2003.

La plate-forme du puits SFT12 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400529.

Le puits Saint-Faust 13 a été foré du 29 septembre 1977 au 20 janvier 1979 jusqu'à la profondeur de 4 650 m/sol. Les coordonnées de la tête de puits (en Lambert 93) sont X = 421 048 m, Y = 6 249 507 m, Zsol = 167,7 m. Le puits SFT13 a été bouché définitivement le 24 octobre 1998.

La plate-forme du puits SFT13 est référencée dans la base de données Basias du BRGM sous le n° AQI6400481.

L'emprise du site s'étend sur 80 725 m². L'environnement du site est constitué essentiellement de milieux naturels et agricoles avec des habitations isolées à 200 m, au sud-est le long du chemin des Arribeus. Un hangar agricole est implanté en face du site SFT Centre, un stockage de bois de chauffage est également présent aux abords du site.

Un diagnostic environnemental du site a été réalisé en mars puis en mai 2014 dans le cadre de la déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers. Ce diagnostic a révélé principalement :

- La présence d'hydrocarbures totaux (HCT) dans les sols avec une concentration maximale de 16 000 mg/kg dans le secteur du bournier de brûlage du site SFT2.
- La présence de Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylènes (BTEX) avec une concentration maximale de 69 mg/kg dans le secteur du bournier de brûlage du site SFT Centre.
- La présence d'anomalie en chrome, plomb ou en zinc.
- L'absence d'impact dans les eaux de surface et les eaux souterraines.

Au regard de ce qui précède, des travaux de réhabilitation se sont déroulés de juin 2019 à juin 2021. Ces travaux ont été encadrés par l'arrêté préfectoral (arrêté préfectoral Mines/2020/08 du 09 septembre 2020).

L'analyse des risques résiduels, remise avec le mémoire de fin de travaux, conclut que l'état résiduel des terrains après travaux est compatible d'un point de vue sanitaire avec :

- usage agricole (culture maraîchère et/ou élevage),
- usage de plantation/promenade,
- usage de jardin partagé,
- usage de type bureau dans le bâtiment présent sur SFT-Centre (parcelle 149).

Sur la base du rapport de fin de travaux remis par l'exploitant le 31/03/2023, complété le 05/02/2024 et la visite du site réalisée le 19 mars 2024, la DREAL a établi le procès-verbal de récolement de fin de travaux le 22/03/2024.

Lors de la visite de récolement, les installations de surface ont été démantelées, à l'exception : des émergences des canalisations inter-sites qui ont été conservées pour réaliser les travaux d'abandon des canalisations, de l'ancien bâtiment de supervision en cours de rénovation et des piézomètres utilisés pour le suivi des eaux de la nappe.

La police des mines a été levée par l'arrêté préfectoral Mines/2024/09 du 20 décembre 2024.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : AP1_MINES-2020-08_20200909_SFT2_12_13

AP2_MINES-2024-09_20241220_SFT2_12_13

DADT_20190613_SFT2_12_13

Memoire_Fin_Travaux_20230307_SFT2_12_13

Rapport_AP1_20200831_SFT2_12_13

Rapport_AP2_20241120_SFT2_12_13

Rapport_Recevabilite_20191008_SFT2_12_13

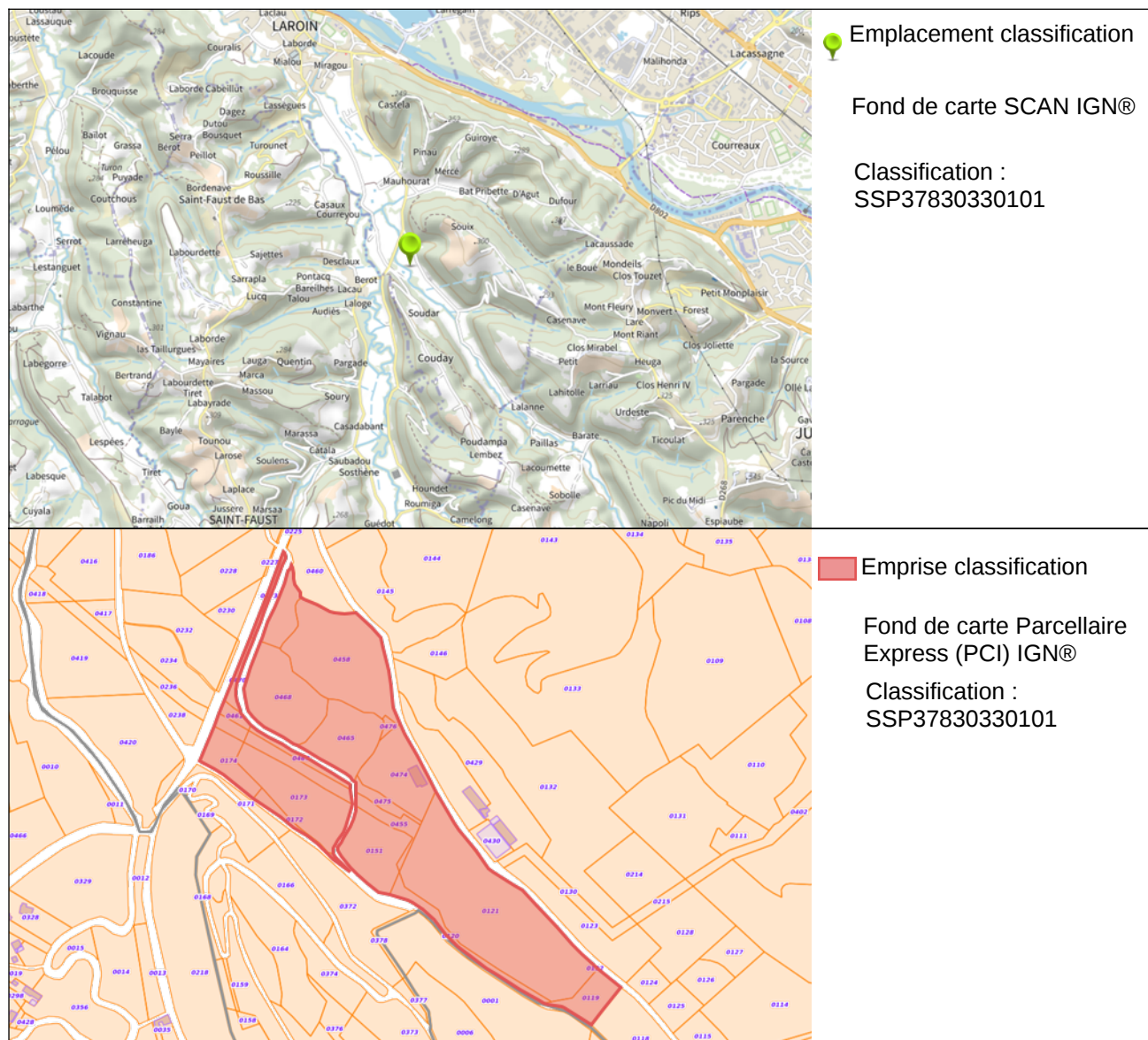
Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
LAROIN		AH	119	
LAROIN		AH	120	
LAROIN		AH	121	

LAROIN		AH	122	
LAROIN		AH	151	
LAROIN		AH	172	
LAROIN		AH	173	
LAROIN		AH	174	
LAROIN		AH	175	
LAROIN		AH	455	
LAROIN		AH	458	
LAROIN		AH	461	
LAROIN		AH	463	
LAROIN		AH	465	
LAROIN		AH	467	
LAROIN		AH	468	
LAROIN		AH	470	
LAROIN		AH	471	
LAROIN		AH	473	
LAROIN		AH	474	
LAROIN		AH	475	
LAROIN		AH	476	

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 421106.44828818936, Lat. : 6249375.5181725435

Superficie estimée :

77063 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.